



**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16.07.2020**

-----  
L'an deux mille vingt, le seize juillet, à 17h45, le Conseil Municipal de la commune de Perpezac-le-Blanc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sandrine LABROUSSE, Maire.

Présents : Jérôme LAURIER, Gérard LABROUSSE, Gérard COOPER, Bernard GAY, Michel DAVID

Absents excusé(s) : Valérie GRELIER, Claire AGNOUX, Francine LAPOUGE, Christophe BEGA, Laurent VALET.

Absent(s) :

Pouvoir(s) : Laurent VALET a donné pouvoir à Sandrine LABROUSSE

Secrétaire : Gérard COOPER

Membres : 11	Présents : 6	Représentés : 1
--------------	--------------	-----------------

### **1 Frais de scolarité**

Le conseil municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité, donne son accord pour régler à la commune d'OBJAT la somme de 315 € correspondant aux frais de scolarité d'un enfant de la commune en classe ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaires).

### **2 Travaux de voirie 2020. Demande de subvention DETR et FST**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le programme de voirie 2020 prévoit la réfection de la voie communale de la Picarderie.

Elle présente le devis de l'entreprise LASCAUX qui s'élève à la somme de : 37 998.00 € HT, soit 45 597.60 € TTC.

Une subvention DETR et une subvention au titre du FST peuvent être demandées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable pour la réfection de cette route; accepte le montant du devis ; sollicite une subvention auprès de la préfecture au titre de la DETR 2020 , soit 40 % du montant HT : 15 199.20 € ; sollicite de l'Agglo une subvention FST, soit 9 500.00 €. Il restera à la charge de la commune 20 898.40 € TTC.

### **3 Achat broyeur d'accotements. Demande de subvention au conseil départemental.**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un broyeur d'accotements pour l'entretien des routes communales. Elle présente le devis de la SEE ROCHE qui s'élève à la somme de 5 300.00 € HT et 6 360.00 € TTC.

Une subvention auprès du CD peut être demandée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de faire cet achat ; accepte le montant du devis ; demande une subvention au CD, soit 40% du montant HT, soit 2 120.00 €. Il restera à la charge de la commune 4 240.00 €.

### **Questions diverses**

- possibilité de revendre l'épareuse qui n'est pas appropriée au tracteur.



- demande d'autorisation d'organiser un marché bio ponctuel en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 19h00.

La mairie vous informe que les registres des actes administratifs sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture et que des copies peuvent vous être transmises sur simple demande.

Affiché le 21.07.2020